



Syndicat des Employés et Cadres

du Crédit Agricole Nord Est

www.focane.info - focane@orange.fr - 06.21.73.33.04



infos FO ... infos FO ... infos FO ...

Le 19 octobre 2011

Les Européens examinent la possibilité de recapitaliser les banques

CBanque 04/10/2011



Les ministres des Finances européens examinent la possibilité de mener des actions coordonnées pour recapitaliser les banques, qui subissent les foudres des marchés, indique le Commissaire aux Affaires économiques, Olli Rehn, dans un entretien au Financial Times publié mardi.

Olli Rehn, estime que l'idée d'une "approche concertée et coordonnée" pour renforcer les banques est "de plus en plus partagée" et que les ministres sont conscients de l'urgence à agir, sans qu'aucune décision n'est été arrêtée, peut-on lire sur le site internet du quotidien économique.

Les banques sont au coeur des turbulences des marchés et figurent en première ligne en cas d'aggravation de la crise de zone euro, étant donné leur exposition aux obligations des pays les plus en difficultés.

Plusieurs responsables économiques, dont Christine Lagarde, directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), ont déjà appelé récemment à une recapitalisation de certaines banques européennes, jugées trop fragiles pour traverser la crise sans dégâts.



Les ministres des Finances européens étaient réunis lundi et mardi à Luxembourg pour tenter d'avancer sur le cas de la Grèce.

Ils ont notamment décidé de repousser leur décision sur le déblocage de 8 milliards d'euros de prêts internationaux et ont ouvert la porte pour une contribution plus importante que prévu des créanciers privés au second plan d'aide à Athènes.

Pourquoi les banques françaises se mettent au régime

Finances et Marchés 30/09/2011

INTERVIEW Romain Burnand, codirigeant de Moneta Asset Management explique pour Challenges les raisons qui ont conduit BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole à réduire la taille de leur bilan.



Les banques françaises se mettent au régime. Quelles explications voyez-vous à cette tendance ?

Elles ont d'abord une inquiétude sur leurs financements à court terme. Les fonds monétaires américains ont réduit leurs engagements en dollars sur les banques françaises. Or, celles-ci étaient dépendantes de ces ressources depuis de nombreuses années. Elles savent maintenant que ces fonds ne sont pas pérennes. C'est donc l'éventualité d'un ralentissement de la globalisation financière qui les inquiète.

L'idée que l'on va à nouveau se méfier de ce qui est loin et différent. Or, pour les financiers américains les banques françaises sont loin, et vraiment ... très différentes, notamment en raison de leur exposition au risque souverain et de leur structure de bilan.

Ont-elles aussi des problèmes de financement à long terme ?



Oui, surtout à cause du ratio de liquidité à long terme prévu dans Bâle III. Il faut donc réduire les engagements à long terme, en limitant les pertes en revenus. Un crédit immobilier de 150.000 euros à un particulier, qui ouvre son compte à la banque prêteuse et reste client pendant 30 ans, est certes un engagement à long terme mais profitable.

En revanche, prêter à long terme par exemple 500 millions d'euros à une foncière pour financer ses opérations, mais qui n'apporte rien comme gestion de flux, n'est pas très intéressant.

Tout comme les crédits à long terme pour des entreprises qui ne seraient pas clientes sur d'autres produits et services plus rentables pour les banques. D'ailleurs BNP Paribas et Sociétés Générale s'en étaient déjà désengagées, pour s'orienter vers des produits plus complexes ou organiser des financements obligataires par exemple. En réduisant leurs engagement à long terme, les banques françaises réduiront également leurs les besoins en fonds propres, et pourront améliorer leur ratio de solvabilité.

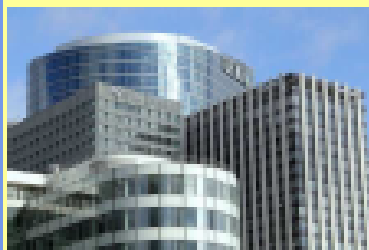
Quels peuvent être les bénéficiaires de cet amaigrissement ?

Comme toutes les banques européennes vont être soumises à Bâle III, ce seront plutôt d'autres acteurs qui interviendront. Sur le financement à court terme en dollars, par exemple, ce sont vraisemblablement les banques américaines qui prendront le relais. Des fonds de private equity pourraient être intéressés par certaines activités de services financiers. Enfin, il ne faut pas oublier des acteurs non cotés, comme le Crédit Mutuel en France, ou des acteurs de pays émergents qui pourraient être intéressés à un développement international, par exemple dans le secteur de la banque privée.



Dexia, première banque européenne fauchée par la "crise de la dette"

AFP le 04/10/2011 à 14:54



La banque franco-belge Dexia, au bord de l'asphyxie trois ans après avoir échappé à la faillite grâce à l'aide des pouvoirs publics, court droit vers un démantèlement qui ferait d'elle le premier établissement européen victime de la crise de la dette.

Le scénario catastrophe, qui suscite l'inquiétude des personnels, a affolé les investisseurs et fait plonger mardi l'action du groupe.

Co-actionnaires, la France et la Belgique sont montées au créneau pour tenter d'enrayer la panique, en assurant qu'elles garantiraient avec leurs banques centrales les dépôts et le financement du groupe jusqu'à la liquidation qui se profile.

"Les Etats belge et français répondront présents comme en 2008", a assuré le ministre français des Finances François Baroin à Luxembourg.

"Tant la France que la Belgique sont prêtes à apporter une garantie pour les financements de Dexia, quelle que soit la forme que cela prendra", a renchéri son homologue belge Didier Reynders, en annonçant une réunion d'urgence du gouvernement belge dans la soirée.

Après six heures d'un conseil d'administration marathon, Dexia a ouvert la voie, dans un communiqué sibyllin publié dans la nuit de lundi à mardi, à de nouvelles cessions et alliances pour résoudre ses "problèmes structurels".

Le conseil d'administration a mandaté l'administrateur délégué Pierre Mariani pour "préparer, en concertation avec les Etats et les autorités de contrôle, les mesures nécessaires pour résoudre (ces) problèmes".

"L'ensemble du groupe Dexia serait à vendre", a indiqué à l'AFP un responsable syndical belge, Jean-Michel Cappoen, à l'issue d'une réunion de représentants de la direction et du personnel de la banque à Bruxelles.

"C'est la fin d'une route (...) Les salariés sont inquiets", a résumé Pascal Cardineaud, un représentant du syndicat français CFDT au comité d'entreprise européen de Dexia.

La possibilité d'une "bad bank"

"On n'en est même pas au stade de savoir quels seront les impacts sociaux", a-t-il souligné, pointant l'absence de détails fournis par les dirigeants.

Dans son communiqué, Dexia a laissé entendre qu'il allait sans doute isoler hors de son périmètre le portefeuille de 95 milliards d'euros d'actifs à risque dont il cherche à se délester depuis des années et qui "pèse structurellement sur le groupe".

La création d'une "bad bank", structure de défaisance pour les actifs dépréciés, est "une des possibilités", a reconnu le ministre belge des Finances.

Au-delà, le conseil de Dexia souhaite "ouvrir de nouvelles perspectives de développement" aux filiales française et belge.

Selon Le Figaro, Dexia devrait céder sa filiale turque Denizbank, les activités de gestion d'actifs, de banque privée mais aussi de la branche de banque de détail en Belgique, appuyée sur le vieux Crédit communal de Belgique. Quant au portefeuille de prêts aux collectivités locales en France, qui pèse environ 70 milliards d'euros, il serait repris, par une société créée par la Caisse des dépôts et la Banque Postale.

"Il n'y a pas de raison d'avoir d'inquiétude majeure à propos de ce groupe si on continue à accélérer la cession d'actifs", a assuré de son côté Didier Reynders, refusant de parler de démantèlement. "On va vers un renforcement de l'activité bancaire, c'est cela l'objectif", a-t-il affirmé.

Interrogé sur la forme que pourra prendre le soutien de Paris et Bruxelles, M. Reynders a répondu que "les aides financières passent par des garanties, des recapitalisations, des prêts" et que "tout dépendra du schéma présenté par le management de Dexia".

Malgré une restructuration à marche forcée depuis 2010 sous l'impulsion de la Commission européenne, Dexia a été rattrapé par la crise de la dette. L'importante réduction de son bilan et de ses besoins en liquidités à court terme n'ont pas suffi à rendre son équilibre à l'établissement.

Trop d'actifs, trop de prêts à long terme pour trop peu de dépôts: tour à tour, les agences de notation Fitch et Moody's avaient tiré la sonnette d'alarme ces derniers jours sur les conséquences du tarissement des sources de refinancement du groupe, au profil trop exposé pour les marchés.

La réaction des marchés a été sans pitié mardi: en moins de vingt minutes, le titre Dexia a fondu de plus d'un tiers de sa valeur à l'ouverture de la Bourse de Paris. Peu après 14H00, il abandonnait encore 15,3% à 1,1 euros.



Le contribuable ne peut financer les banques à fonds perdus.

Le Monde.fr 08 octobre 2011



Le débat sur la recapitalisation des banques est le type même de « self fulfilling prophecy ». A force de ne pas résoudre la crise grecque, les Gouvernements de l'Eurozone ont créé un environnement de crise qui a accru la vulnérabilité intrinsèque des banques européennes. Leur inaction a rendu le problème quasi insoluble. De plus, ils ont menti sur l'état de santé des banques européennes lors des fameux stress tests d'août dernier : le manque de fonds propres était estimé à 2,5 milliards d'euros pour une vingtaine de petites banques. Cette perte de crédibilité a aggravé la méfiance.

L'Europe n'a pas non plus pris les mesures réglementaires nécessaires pour assurer un assainissement à la suite de la crise de Lehman Brothers. Là où les Etats-Unis ont réduit les possibilités de trading sur fonds propres, les banques européennes ont réussi à museler leurs autorités de contrôle et continué à développer cette activité. La perte de 2,5 milliards de dollars par l'UBS participe de cette absence de remise en ordre du système bancaire. De même, elles continuent à être les financiers et souvent les promoteurs de hedge funds qui sont essentiellement spéculatifs.

L'affaire Dexia est d'une autre nature : quoi qu'aient écrit et dit les responsables de cette banque et les medias, elle n'a rien à voir avec les problèmes de l'Eurozone. Il s'agit encore de risques dont Dexia a hérité à la suite de la vente d'une filiale américaine dans la crise de 2008. Si elle n'était pas la banque des municipalités, on pourrait purement et simplement la laisser tomber en faillite tout en indemnisant les petits porteurs. Son éclatement entre les filiales française et belge est une question de jours, voire d'heures.

Toute recapitalisation par le contribuable se fera à fonds perdu, comme celle de 2009, si les conditions suivantes ne sont pas imposées aux banques soutenues.

- 1- Les banques recapitalisées ne peuvent plus utiliser leurs fonds propres pour des opérations de trading pour compte propre. Les fonds propres additionnels qui seront injectés ne peuvent en aucun cas être utilisés à autre chose qu'à consolider l'activité bancaire.
- 2- Les banques recapitalisées ne peuvent plus exercer de financement des hedge funds et doivent mettre fin à leurs propres activités dans ce domaine.
- 3- Le mode de recapitalisation doit être réversible : il n'est pas nécessaire de donner des fonds propres permanents pour résoudre une solution dont la gravité est provisoire et due à des facteurs auxquels il est possible de porter remède. On pense ici à des quasi-fonds propres tels que des obligations convertibles, assorties d'un taux d'intérêt, d'une échéance et de conditions pénalisantes si, la banque ne faisant pas son devoir, les obligations devaient être converties en actions.
- 4- Les banques recapitalisées doivent endéans les six mois mettre en place une série de mesures visant à diminuer leur taille et leurs besoins de fonds propres de manière à permettre le remboursement des contribuables dans un délai de trois ans. Ces mesures ne peuvent pas affecter l'activité de crédit aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises.
- 5- La Banque Centrale Européenne limitera ses interventions à des soutiens de liquidité et non à la prise en charge du risque ultime de crédit. Il est normal d'assortir ses interventions de garanties, mais le débiteur doit rester la banque. Il serait trop facile de la libérer entièrement du risque.

Si ces quatre conditions sont réunies nous allons voir se produire un phénomène d'assainissement du système bancaire européen.

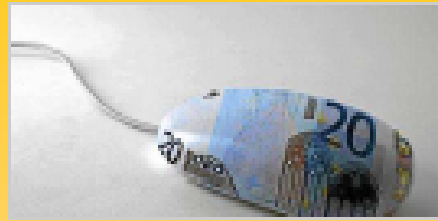
- La taille des bilans bancaires va être réduite à un niveau où la banque a les moyens de se financer par dépôts et diminue sa dépendance par rapport aux marchés de capitaux.
- Les crédits essentiels à l'économie seront maintenus: le contribuable aide les banques à soutenir l'économie, pas à spéculer sur les marchés de capitaux.
- Les banques abandonnent leurs activités les plus risquées.
- Les capitaux prêtés seront remboursés endéans les trois à cinq ans.

Ce sont de telles mesures qui rétabliront la confiance et assureront que les interventions des contribuables ne se feront pas à fonds perdus.



Les webcams, un piège pour les conseillers bancaires

La Tribune 04/10/2011



Les professionnels craignent l'utilisation abusive des vidéos de leurs discussions avec les clients et les banques rechignent à les couvrir en cas de problème.

Les agences bancaires virtuelles fleurissent ; qu'elles s'appellent Net agence chez *BNP Paribas*, e-agence chez *LCL* et *Banque Populaire* ou agence directe chez *Société Générale* et *Crédit Agricole*. Et la pratique des entretiens interactifs à distance entre web-conseillers et clients internautes se développe.

Prévoyant leur déploiement, certaines banques commencent à se protéger et font signer des lettres de décharges auprès des conseillers qui vont faire l'expérience de l'entretien client derrière leur webcam.

Si la banque s'engage à ne pas enregistrer les entretiens, elle se dédouane d'un certain nombre de responsabilités en cas de dérapage. Dans sa lettre, une banque mutualiste prévient ainsi les salariés intéressés que « la responsabilité de la banque ne pourra être engagée en cas d'utilisation par les clients de la capture de ces images ».

Selon les syndicats, ce genre de décharge s'apparente à une totale désolidarisation de la banque, qui ne couvre pas ses salariés comme il se doit. En effet, de nombreuses dérives peuvent découler de cette pratique. Dans ce type d'entretien par l'intermédiaire de webcams, le conseiller est plus exposé aux insultes et aux incivilités, des comportements que les clients se permettent moins souvent en face à face.

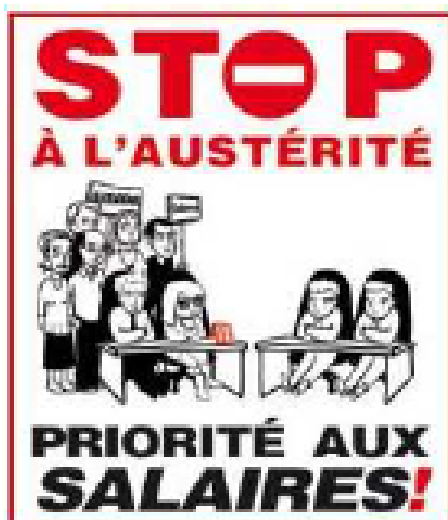
Le conseiller n'est pas non plus à l'abri du chantage d'un client, qui pour obtenir un prêt, qui pour une augmentation de découvert autorisé, pourrait menacer son conseiller de diffuser la vidéo de l'entretien sur des sites comme *Youtube* ou *Facebook*. Se pose donc le problème du droit à l'image.

Stress supplémentaire

Si la banque n'enregistre pas l'entretien, il est néanmoins diffusé en direct. Là encore, il est tentant pour un supérieur de visionner l'entretien et de sanctionner son employé pour tel ou tel oubli ou propos mal placé. La vidéo peut donc être utilisée comme support d'évaluation, et générer un stress supplémentaire pour le conseiller.

Bientôt, le client pourra aussi sélectionner son conseiller parmi un panel proposé. De là à ce que certains conseillers soient moins sollicités et donc pénalisés dans leur rémunération variable à cause de leur apparence physique...

Certaines organisations syndicales ont sollicité les conseils d'avocats pour réfléchir aux procédures possibles à engager pour protéger les conseillers confrontés à ces problématiques.



Le banquier flambait pour sa femme et sa maîtresse

Il a détourné 1,7 M€ en dix ans, au préjudice du Crédit agricole. Il réactivait des comptes clients en sommeil et leur octroyait des prêts.

Stéphane Sellami |



Une Mercedes SLK, un Toyota Rav 4, des chevaux pur-sang d'une valeur de 250 000 euros... le banquier menait grand train grâce à ses détournements en série. | LP/GUY GIOS

L'homme avait décidé de mener la grande vie avec femme, enfants et... maîtresse. **En l'espace de dix ans, Daniel B., 51 ans, a détourné près de 1,7 M€ de la banque dans laquelle il était employé** afin de s'offrir une vie de rêve. Il vient de revenir brutalement à la réalité après avoir été interpellé, le 20 septembre, par les enquêteurs du service régional de police judiciaire (SRPJ) de Reims (Marne).

Confondu pour de multiples escroqueries, Daniel B. ainsi que sa maîtresse seront jugés le 2 novembre. Tout commence au mois d'octobre 2010 lorsque la **caisse régionale du Crédit agricole du Nord-Est** dépose plainte. La banque soupçonne un de ses salariés, employé dans une agence de Châlons-en-Champagne, d'avoir créé de faux comptes clients auxquels il a octroyé de nombreux crédits et prêts. Rapidement, les policiers de la PJ de Reims identifient le suspect. Chargé d'affaires, Daniel B. est alors placé sous étroite surveillance. « Il est clairement apparu que cet homme avait un train de vie totalement inadapté à ses revenus, confie une source proche de l'affaire. Il a possédé de nombreux véhicules de luxe et a multiplié les voyages à travers le monde. Mais le dossier s'est épaissi lorsque les enquêteurs ont découvert l'existence de sa maîtresse et de ses chevaux de course... » Marie-Françoise M., 42 ans, domiciliée à Reims, bénéficie de la « générosité » de son amant avant de voir ses comptes crédités de près de 700000 € entre 2004 et 2010. Grâce à lui, elle devient également propriétaire de quatre magnifiques pur-sang, dont la valeur a été estimée à près de 250000 €.

Un système bien organisé

« Le suspect avait bien manœuvré, poursuit la même source. Il avait remis en activité des comptes de clients qui ne servaient plus mais n'avaient pas été fermés. Après avoir multiplié les crédits, il s'était fait établir une carte bancaire avec laquelle il a dépensé près de 550000 €. »

Selon nos informations, Daniel B. avait aussi pris le soin de louer un appartement à Reims pour y faire expédier le courrier lié à la gestion de ses comptes. Il avait également ouvert une ligne de téléphone portable pour répondre, en se faisant passer pour ses clients fictifs, aux questions de ses collègues trop curieux. Au cours de sa garde à vue, le banquier indélicat a reconnu l'ensemble des faits. La maîtresse de l'aigrefin a tenté de minimiser son rôle. « Un cabriolet Mercedes SLK estimé à 20000 €, un 4 x 4 Toyota RAV4 et une montre de marque Hermès ont été saisis au titre des avoirs criminels », souligne un proche de l'affaire. Le juge des libertés et de la détention (JLD) a également autorisé la saisie de 50000 € sur les comptes de la maîtresse. Leur vie de rêve a pris fin.